



Paris, le 5 décembre 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Filière volaille export : mise en place des mesures de soutien

#### Les mesures de soutien à la filière volaille, en particulier à la filière export, se mettent en place.

Un dispositif d'**aides d'urgence en trésorerie** (aides *de minimis*) a été défini après plusieurs réunions de concertation avec les représentants de la filière et avec les opérateurs concernés et a reçu le 21 novembre un avis favorable à l'unanimité du conseil spécialisé viandes blanches de FranceAgriMer. Doté d'un budget de 4 millions d'euros, le dispositif vise à accompagner les entreprises intermédiaires de la filière, fournisseurs des entreprises d'abattage, confrontées à des difficultés conjoncturelles de trésorerie, notamment dans la filière export. Les entreprises les plus concernées vont être informées d'ici la fin de la semaine par courrier du contenu du dispositif et peuvent dès à présent retirer les dossiers de demande.

Le dispositif de **subvention aux investissements dans les abattoirs** de boucherie a été adapté pour prendre en compte les projets des entreprises du secteur de la volaille. Le dispositif dédié à la filière volaille est désormais doté d'un budget de 7,5 millions d'euros, suite au conseil d'administration de FranceAgriMer le 26 novembre qui a adopté l'augmentation de l'enveloppe. Il vise à accompagner les investissements des entreprises qui s'adaptent à l'évolution des différents marchés (export, marché intérieur). Depuis juillet, les discussions ont été engagées avec les opérateurs, en particulier les opérateurs à l'export, pour s'assurer que le dispositif répondait aux enjeux d'adaptation et de modernisation du secteur. Le dépôt des dossiers est en cours, avec l'appui de FranceAgriMer.

Le dispositif de 15 millions d'euros d'**aides couplées destinées aux éleveurs**, dont la Commission a accepté le principe le 22 novembre est en cours de préparation. Les discussions techniques ont été engagées dès le 25 novembre avec la filière pour calibrer au mieux la mesure. Le contour de l'aide sera défini d'ici la fin de l'année pour pouvoir être notifié à la Commission en janvier 2014 et afin que ce nouvel élément puisse être pris en compte par les acteurs concernés au plus vite.

Les **deux autres dispositifs discutés avec la Commission** sont en discussion avec la filière :

- la mise en place d'un programme collectif de promotion à l'export, en vue de le présenter à la Commission dans le cadre des appels à candidatures qu'elle lancera en 2014;
- la possibilité de mettre en place, dans le cadre du deuxième pilier de la PAC (FEADER), un fonds de stabilisation du revenu des éleveurs.

**Une réunion a été fixée en accord avec les représentants de la filière le 12 décembre prochain** pour faire le point sur l'ensemble de ces mesures et fixer une feuille de route et un programme de travail, ce qui doit permettre de donner une visibilité sur l'année 2014 aux différents acteurs de la filière et en particulier pour l'aider à consolider un nouveau modèle viable pour la filière volaille export.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)